



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMÉRO SPÉCIAL

DU

**20 mai 2015**

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

Décision de délégation de signature du 4 mai 2015 aux agents du centre de prestations comptables mutualisé pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes .....

Décision de délégation de signature du 4 mai 2015 aux agents chargés de prestations comptables du centre de prestations comptables mutualisé pour la certification de service fait . . . . .

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

Décision n° 15-42 DU 19 MAI 2015 portant subdélégation de Monsieur PARODI en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État.....

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Rhône-Alpes*

Lyon, le 04/05/15

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DU CENTRE DE  
PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISÉ POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
DES DÉPENSES ET DES RECETTES**

La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,  
vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.  
vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,  
vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône,  
vu l'arrêté ministériel du 12 février 2013 portant nomination de Madame Françoise NOARS en qualité de Directrice Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes,  
vu l'arrêté préfectoral n° 14-48 24 mars 2014 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes,  
vu l'arrêté préfectoral n° 15-111 du 7 avril 2015 portant délégation de signature d'ordonnancement secondaire à Madame Françoise NOARS, Directrice Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes,  
vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et le Centre d'Études des Tunnels,  
vu la convention de délégation de gestion du 8 janvier 2015 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche,  
vu la convention de délégation de gestion du 23 février 2015 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Savoie,  
vu la convention de délégation de gestion du 12 février 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain,  
vu la convention de délégation de gestion du 19 septembre 2014 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme,

vu la convention de délégation de gestion du 10 juillet 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire,

vu la convention de délégation de gestion du 3 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône,

vu la convention de délégation de gestion du 29 mai 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute Savoie,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de l'Ain,

vu la convention de délégation de gestion du 7 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Drôme,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de l'Isère,

vu la convention de délégation de gestion du 6 septembre 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Loire,

vu la convention de délégation de gestion du 12 avril 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires du Rhône,

vu la convention de délégation de gestion du 4 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Savoie,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Haute Savoie,

vu la convention de délégation de gestion du 5 décembre 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est,

vu la convention de délégation de gestion du 4 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes,

vu la convention de délégation de gestion du 11 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés,

décide,

**Article 1.**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe 1 pour signer en son nom les actes d'ordonnateur secondaire de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

**Article 2.**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe 2 pour signer les actes d'ordonnateur secondaire pour le compte des services délégants desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

**Article 3.**

La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

**Article 4.**

La présente délégation remplace la précédente décision de délégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du 23 décembre 2014.

**Article 5.**

La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 6.**

La responsable du Service des Affaires Matérielles, Informatiques et Financières, le responsable du centre de prestations comptables mutualisé sont chargés de l'exécution de la présente décision. Elle sera notifiée au préfet, à l'autorité chargée du contrôle financier et au comptable assignataire, affichée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
La Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement

*signé*

Françoise NOARS

**Copie à :**

- Préfecture de la région Rhône-Alpes
- Préfecture de l'Ain
- Préfecture de l'Ardèche
- Préfecture de la Drôme
- Préfecture de l'Isère
- Préfecture de la Loire
- Préfecture du Rhône
- Préfecture de la Savoie
- Préfecture de la Haute Savoie
- Contrôleur Budgétaire en région Rhône-Alpes
- Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain
- Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère
- Direction Régionale des Finances Publiques du Rhône
- Centre d'Études des Tunnels
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations de l'Ardèche
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations de la Savoie
- Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme
- Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire
- Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute Savoie
- Direction Départementale des Territoires de l'Ain
- Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
- Direction Départementale des Territoires de la Drôme
- Direction Départementale des Territoires de l'Isère
- Direction Départementale des Territoires de la Loire
- Direction Départementale des Territoires du Rhône
- Direction Départementale des Territoires de la Savoie
- Direction Départementale des Territoires de la Haute Savoie
- Direction Interdépartementale des Routes Centre Est
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes
- Service Technique de Remontés Mécaniques et de Transports Guidés

**Annexe 1 – Délégations de signature données aux agents pour signer les actes  
d'ordonnateur secondaire au nom de la Directrice Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement**

<b>PROGRAMMES</b>	<b>AGENT</b>	<b>GRADE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ACTES</b>
Tous programmes	Philippe BECAUD	Attaché Principal d'Administration	Responsable du centre de prestations comptables mu- tualisé	Tous actes
Tous programmes	Monique PILISI	Attachée d'Administration	Adjointe au responsable du centre de prestations comptables mutualisé	Tous actes
Tous programmes	Geneviève DEBONO- KUFFER	Secrétaire Administrative Classe Exceptionnelle	Chef du pôle transversal	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Frédérique ROBLET	Secrétaire Administrative Classe normale du Développement Durable	Adjointe au chef du pôle transversal	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Véronique AUDEBRAND	Secrétaire Administrative Classe normale du Développement Durable	Chef de pôle sectoriel	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Fabrice COVES	Secrétaire Administratif Classe normale du Développement Durable	Adjoint au chef de pôle sectoriel	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Christelle DUMAS	Secrétaire Administrative Classe Normale	Chef de pôle sectoriel	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Brigitte CLERFAYT	Secrétaire Administrative Classe Supérieure	Chef de pôle	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Michèle CHAREYRON	Secrétaire Administrative Classe Normale	Adjointe au chef de pôle	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Béatrice MARTIN	Secrétaire Administrative Classe Exceptionnelle du Développement Durable	Adjointe au chef de pôle	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €

**Annexe 2 – Délégations de signature données aux agents pour signer les actes d'ordonnateur pour le compte des services délégués**

<b>PROGRAMMES</b>	<b>AGENT</b>	<b>GRADE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ACTES</b>
Tous programmes	Philippe BECAUD	Attaché Principal d'Administration	Responsable du centre de prestations comptables mutualisé	Tous actes
Tous programmes	Monique PILISI	Attachée d'Administration	Adjointe au responsable du centre de prestations comptables mutualisé	Tous actes
Tous programmes	Geneviève DEBONO-KUFFER	Secrétaire Administrative Classe Exceptionnelle	Chef du pôle transversal	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Frédérique ROBLET	Secrétaire Administrative Classe normale du Développement Durable	Adjointe au chef du pôle transversal	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Véronique AUDEBRAND	Secrétaire Administrative Classe normale du Développement Durable	Chef de pôle sectoriel	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Fabrice COVES	Secrétaire Administratif Classe normale du Développement Durable	Adjoint au chef de pôle sectoriel	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Christelle DUMAS	Secrétaire Administrative Classe Normale	Chef de pôle sectoriel	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Brigitte CLERFAYT	Secrétaire Administrative Classe Supérieure	Chef de pôle	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Michèle CHAREYRON	Secrétaire Administrative Classe Normale	Adjointe au chef de pôle	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €
Tous programmes	Béatrice MARTIN	Secrétaire Administrative Classe Exceptionnelle du Développement Durable	Adjointe au chef de pôle	Tous actes inférieurs à 1 000 000 €



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Rhône-Alpes*

Lyon, 04/05/15

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS CHARGES DE PRESTATIONS  
COMPTABLES DU CENTRE DE PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISÉ POUR LA  
CERTIFICATION DE SERVICE FAIT**

La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,  
vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.  
vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,  
vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône,  
vu l'arrêté ministériel du 12 février 2013 portant nomination de Madame Françoise NOARS en qualité de Directrice Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes,  
vu l'arrêté préfectoral n° 14-48 du 24 mars 2014 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes,  
vu l'arrêté préfectoral n° 15-111 du 7 avril portant délégation de signature d'ordonnancement secondaire à Madame Françoise NOARS, Directrice Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes,  
vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et le Centre d'Études des Tunnels,  
vu la convention de délégation de gestion du 8 janvier 2015 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche,  
vu la convention de délégation de gestion du 23 février 2015 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Savoie,  
vu la convention de délégation de gestion du 12 février 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain,  
vu la convention de délégation de gestion du 19 septembre 2014 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme,  
vu la convention de délégation de gestion du 10 juillet 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire,

vu la convention de délégation de gestion du 3 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône,

vu la convention de délégation de gestion du 29 mai 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute Savoie,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de l'Ain,

vu la convention de délégation de gestion du 7 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Drôme,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de l'Isère,

vu la convention de délégation de gestion du 6 septembre 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Loire,

vu la convention de délégation de gestion du 12 avril 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires du Rhône,

vu la convention de délégation de gestion du 4 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Savoie,

vu la convention de délégation de gestion du 6 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires de la Haute Savoie,

vu la convention de délégation de gestion du 5 décembre 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est,

vu la convention de délégation de gestion du 4 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes,

vu la convention de délégation de gestion du 11 juin 2013 entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes et le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés,

décide,

**Article 1.**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe 1 pour signer en son nom les certifications de service fait de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

**Article 2.**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe 2 pour signer les certifications de service fait pour le compte des services délégués desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

**Article 3.**

La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

**Article 4.**

La présente délégation remplace la précédente décision de délégation de signature aux agents chargés de prestations comptables mutualisé pour la certification de service fait du 02 décembre 2014.

**Article 5.**

La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 6.**

La responsable du Service des Affaires Matérielles, Informatiques et Financières, le responsable du centre de prestations comptables mutualisé sont chargés de l'exécution de la présente décision. Elle sera notifiée au préfet, à l'autorité chargée du contrôle financier et au comptable assignataire, affichée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
La Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement

*signé*

Françoise NOARS

**Copie à :**

- Préfecture de la région Rhône-Alpes
- Préfecture de l'Ain
- Préfecture de l'Ardèche
- Préfecture de la Drôme
- Préfecture de l'Isère
- Préfecture de la Loire
- Préfecture du Rhône
- Préfecture de la Savoie
- Préfecture de la Haute Savoie
- Contrôleur Budgétaire en région Rhône-Alpes
- Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain
- Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère
- Direction Régionale des Finances Publiques du Rhône
- Centre d'Études des Tunnels
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations de l'Ardèche
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations de la Savoie
- Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme
- Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire
- Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute Savoie
- Direction Départementale des Territoires de l'Ain
- Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
- Direction Départementale des Territoires de la Drôme
- Direction Départementale des Territoires de l'Isère
- Direction Départementale des Territoires de la Loire
- Direction Départementale des Territoires du Rhône
- Direction Départementale des Territoires de la Savoie
- Direction Départementale des Territoires de la Haute Savoie
- Direction Interdépartementale des Routes Centre Est
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes
- Service Technique de Remontés Mécaniques et de Transports Guidés

**Annexe 1 – Délégations de signature données aux chargés de prestations comptables pour la certification de service fait pour tous les programmes au nom de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.**

-Fazia AMARAT  
-Anne-Sophie AUCOURT  
-Gohar BAGHINYAN  
-Valérie BEE  
-Rafika BENAHMED  
-Christelle BLANCHARD  
-Dominique BOSSET  
-Ramdame BOULEKROUME  
-Karima BOURAZI  
-Linda BRUN  
-Marie-Pierre CANGIONI  
-Ghislaine CHALMET  
-Marc CHENE  
-Caroline DEBOURDEAU  
-Jean DODISCO  
-Nathalie DUBUISSON  
-Aïcha EL ARIFI  
-Gilles FONTAINE  
-Delphine GARIBALDO  
-Delphine GERMAIN-MONTAGNE  
-Sophie GOSSIEAUX  
-Adeline GROSS  
-Houria KAUFFMANN  
-Julie KEIFLIN  
-Bénédicte LAFANECHERE  
-Baddis LOUAHEM  
-Karim MAHMOUTI  
-Dominique MAIGNE –MAUREL  
-Annick MELLET  
-Marie-Laure MONTELLANICO  
-Céline MULTON  
-Christine PERRICHON  
-Marjorie PESET  
-Catherine REA  
-Nicolas REY  
-Brigitte RUEDA  
-Nicole SPECK  
-Julia TIMSIT  
-Bertrand VALET

**Annexe 2 – Délégations de signature données aux chargés de prestations comptables pour certification de service fait pour tous les programmes pour le compte des services délégués**

- Fazia AMARAT
- Anne-Sophie AUCOURT
- Gohar BAGHINYAN
- Valérie BEE
- Rafika BENAHMED
- Christelle BLANCHARD
- Dominique BOSSET
- Ramdame BOULEKROUME
- Karima BOURAZI
- Linda BRUN
- Marie-Pierre CANGIONI
- Ghislaine CHALMET
- Marc CHENE
- Caroline DEBOURDEAU
- Jean DODISCO
- Nathalie DUBUISSON
- Aïcha EL ARIFI
- Gilles FONTAINE
- Delphine GARIBALDO
- Delphine GERMAIN-MONTAGNE
- Sophie GOSSIEAUX
- Adeline GROSS
- Houria KAUFFMANN
- Julie KEIFLIN
- Bénédicte LAFANECHERE
- Baddis LOUAHEM
- Karim MAHMOUTI
- Dominique MAIGNE-MAUREL
- Annick MELLET
- Marie-Laure MONTELLANICO
- C.éline MULTON
- Christine PERRICHON
- Marjorie PESET
- Catherine REA
- Nicolas REY
- Brigitte RUEDA
- Nicole SPECK
- Julia TIMSIT
- Bertrand VALET



PRÉFET DE LA RÉGION RHONE-ALPES

**Direction Régionale  
de la jeunesse, des sports et  
de la cohésion sociale**

Pôle Direction

Affaire suivie par Marie-Pierre JALLAMION  
Courriel : Drjscs69-direction@drjscs.gouv.fr

Téléphone : 04 72 61 40 69

Date : Lyon, le 19 mai 2015

**DECISION N° 15-42** portant subdélégation, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat

**LE DIRECTEUR REGIONAL  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 5 mars 2015 nommant Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 mars 2010 portant nomination de Monsieur Alain PARODI en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015-148 du 30 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Alain PARODI, Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat;

## **DECIDE**

**Article 1** : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur l'ensemble des budgets opérationnels de programmes énoncés par l'arrêté n°2015-148 du 30 avril 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PARODI, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- Madame Françoise MAY-CARLE, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Bruno FEUTRIER, directeur régional adjoint.

**Article 2** : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de chacun des programmes suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Alain PARODI, Madame Françoise MAY-CARLE et Monsieur Bruno FEUTRIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du pôle sport, pour les dépenses à imputer sur le programme 219 « sports », et en cas d'empêchement, Monsieur Bruno BOYER, professeur de sports.
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, chef du pôle développement social territorial, pour les dépenses à imputer sur les programmes 163 « jeunesse et vie associative », 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », 157 « handicap et dépendance », 304 « inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire », et 147 « Politique de la ville » et en cas d'empêchement, par Madame Pascale GUYOT de SALINS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Monsieur Jean-François FOUINET, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, Christine PIGUILLEM Agent contractuel, chargée de mission « Accompagnement des publics vulnérables », Madame Claire TOURNOIS, inspectrice de l'action sanitaire et sociale affectée au Pôle DST.
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle emploi – formations – certifications, pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations sanitaires et sociales relevant des programmes 304 « inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » et 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative », pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations du sport et de l'animation des programmes 219 « sports » et 163 « jeunesse et vie associative » .
- Par Madame Annie COHEN, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale et Monsieur Luc RENAULT inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale pour le BOP 124 et 304.



- Madame Axelle DROGUET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle Secrétariat Général, pour les dépenses et les recettes relevant des programmes 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative », 333 « moyens mutualisés des administrations de l'Etat » (action 2), 309 « entretien des bâtiments de l'Etat » et 723 « contribution aux dépenses immobilières » et, en cas d'empêchement ;
- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des Affaires Sociales, chef du service Ressources humaines, masse salariale, formation professionnelle et qualité de vie au travail,
- Monsieur Roland MARTIN, professeur de sport, responsable logistique et assistant de prévention - Madame Jocelyne MIGNOT, agent contractuel de droit public, chef du service Systèmes informatiques et de télécommunication.

**Article 3** : S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7) par :

- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Madame Lila KACED, agent contractuel de droit public, correspondant Chorus Formulaire de proximité (CCFP), affectée au service « ressources financières et logistiques ».
- Monsieur Daniel CARGNINO, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, affecté au service « ressources financières et logistiques »,
- Monsieur Jean-Luc AVRIL, secrétaire administratif du ministère des affaires sociales, affecté au Pôle DST.

**Article 4** : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS par :

- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Madame Lila KACED, agent contractuel de droit public, correspondant Chorus Formulaire de proximité (CCFP), affectée au service « ressources financières et logistiques ».
- Monsieur Daniel CARGNINO, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, affecté au service « ressources financières et logistiques »,
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des Affaires Sociales, chef du service Ressources humaines, masse salariale, formation professionnelle et qualité de vie au travail.
- Monsieur Fabrice SALTARELLI, adjoint administratif, correspondant CHORUS GRIM, affecté au service « ressources financières et logistiques ».

**Article 5** : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires ARGOS/CHORUS DT par :

- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Madame Sylvie BLANCHARD secrétaire administratif de classe supérieure des Affaires Sociales, correspondant ARGOS/CHORUS DT, affectée au service « ressources financières et logistiques »,
- Monsieur Daniel CARGNINO, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, affecté au service « ressources financières et logistiques »,
- Monsieur Fabrice SALTARELLI, adjoint administratif, affecté au service « ressources financières et logistiques ».

**Article 6** : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT ; en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction :

- Madame Sylvie BLANCHARD, secrétaire administrative de classe supérieure des affaires sociales ;
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle ;
- Madame Pascale GUYOT de SALINS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Monsieur Jean-François FOUGNET, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Monsieur Luc RENAULT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Annie COHEN, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Annie BRETON, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale ;
- Madame Hélène DUCHANAUD, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Catherine DUMOULIN, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure ;
- Monsieur Cyrille FAYOLLE, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Maryline LAFFITTE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Madame Stéphanie LEMOINE, secrétaire administrative de classe normale des affaires sociales ;
- Madame Sylvie LOLLIEUX, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure ;
- Madame Christine PAOLI, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Marie-Andrée SCHUTTERLE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principale 1<sup>ère</sup> classe ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Monsieur Bruno BOYER, professeur de sports ;
- Madame Axelle DROGUET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des affaires sociales ;
- Madame Nathalie MARINO, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Malika SIDI-YKHLEF, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Marie-Pierre JALLAMION, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des affaires sociales ;
- Madame Marie REYNAUD, secrétaire administrative de classe supérieure des affaires sociales

**Article 7** : S'agissant des documents relatifs à la paie par :

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale,
- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des Affaires Sociales, chef du service Ressources humaines, masse salariale, formation professionnelle et qualité de vie au travail,

Et en cas d'empêchement par :

Madame Yvette PERRET, secrétaire administratif de classe supérieure.

**Article 8** : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

**Article 9** : La décision du 14-506 du 12 novembre 2014 est abrogée.

**Article 10** : La présente décision de subdélégation sera adressée au Préfet de la région Rhône-Alpes et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Signé

Le directeur régional

Alain PARODI